

# EXT. CBCS - Projet de loi fédérale sur le travail associatif : appel associations de terrain

vendredi 20 avril 2018  
12:42

Objet	<b>TR: Projet de loi fédérale sur le travail associatif : appel aux associations de terrain</b>
De	Elise Henin - Directrice des programmes et services - FMM
À	Miguel Rosal Martins - permanent politique - FMM; Christophe Cocu - secrétaire général - FMM; Benoit Gérard - coordinateur IGC - FMM; Emmanuelle Ovyne - Facilitatrice IGN - FMM; Frédéric Palermi - coordinateur IGL - FMM; Serge Perreau - coordinateur IGB - FMM; Virginie Couvreur - coordinatrice IGH - FMM; Yaelle Vanheuverzwijn - Coordinatrice IGB & IGBW - FMM
Envoyé	lundi 16 avril 2018 17:09

**De :** Willaert Alain [<mailto:awillaert@cbcs.irisnet.be>]

**Envoyé :** vendredi 13 avril 2018 21:32

**Objet :** Projet de loi fédérale sur le travail associatif : appel aux associations de terrain

**Importance :** Haute

Bonjour,

Comme vous le savez sans doute, le Gouvernement fédéral a adopté un projet de loi instaurant un nouveau régime de travail dans lequel il est possible de gagner 6.000 € de revenus « complémentaires » non taxés et exempts de cotisations sociales. Ce nouveau régime, entre volontariat et travail professionnel, permettra à des personnes qui ont déjà un job ou qui sont pensionnées d'exercer des activités dénommées fort ironiquement "travail associatif" au sein d'organisations ou pour des particuliers, contre une indemnité maximale de 500 € par mois et 6.000 euros par an, tous statuts confondus. Le montant de 6000 euros défiscalisés et élundés de cotisations sociales est très important. Aucune étude d'impact n'a été faite, ni du côté de la sécurité sociale, ni du côté fiscal. Dans les soins aux personnes, le social, la petite enfance (mais aussi les travaux domestiques et techniques), le travail ne sera plus fait par des professionnels formés et encadrés, mais par des gens qui ont besoin de deux boulots pour nouer les deux bouts. Et dans le social et l'humanitaire, les vrais bénévoles seront ringardisés par des "bénévoles" à 500€.

Pour en savoir plus :

<http://www.cbcs.be/NON-aux-contrats-associatifs-du-Federal>

La CoCoF avait déposé une motion de conflit d'intérêt, dans la mesure où certaines activités autorisées sont de la compétence des entités fédérées. Cette motion a gelé le projet jusqu'au 27 mars dernier et aujourd'hui la concertation reprend. Le Fédéral s'est dit ouvert à exclure certains secteurs, comme par exemple le soin à domicile, s'il recevait des doléances argumentées émanant directement de services de première ligne (à l'exclusion donc des fédérations, donc, dont la représentativité est systématiquement niée). En charge du dossier, la ministre Maggie De Block affirme n'avoir reçu aucune plainte argumentée d'associations de terrain, et donc considère que tout le monde est preneur de ce projet.

Aussi, **pourrais-je demander aux fédérations de rapidement inciter leurs membres, services de première ligne, d'adresser un courrier de doléances à la ministre De Block afin de la prendre aux mots, et de la forcer à exclure les secteurs du social et de la santé du champ de compétence de la mesure.**

**Les délais pour ce faire sont courts, mais un argumentaire complet est disponible ici :**

<http://www.50nuancesdeblock.be/>

Je vous remercie chaleureusement pour votre collaboration.

*Alain Willaert, coordinateur*

**Conseil bruxellois de coordination sociopolitique ASBL**

Rue Mercelis 27

1050 Bruxelles

[Visitez notre site Internet](#)

[Suivez-nous sur Facebook](#)

La ministre De Block veut imposer à toute la Belgique un système absurde : rendre légal le fait de remplacer les professionnels par des "bénévoles" payés en 'black' jusque 500 €/mois.

Conséquences : dans les soins aux personnes, le social, la petite enfance (mais aussi aussi les travaux domestiques et techniques), le travail ne sera plus fait par des professionnels formés et encadrés, mais par des gens qui ont besoin de deux boulots pour nouer les deux bouts. Et dans le social et l'humanitaire, les vrais bénévoles seront ringardisés par des "bénévoles" à 500€.

Tout le monde (patrons, associations, volontaires, syndicats, mutuelles) est contre. C'est pourquoi nous lançons une grande campagne « 50 nuances de black ». black ». Partagez la vidéo, signez la pétition, informez-vous ! Plus d'infos sur [www.50nuancesdeblack.be](http://www.50nuancesdeblack.be)